

PROJET DE LOI SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION LA FBF MOBILISÉE

Le projet de loi sur le crédit à la consommation devrait être examiné à l'Assemblée Nationale en septembre 2009. La FBF salue les progrès pour un marché harmonisé mais s'inquiète de certaines mesures qui pourraient restreindre le crédit à la consommation.

TESTS...

Le gouverneur de la Banque de France vient à nouveau de souligner la solidité des banques françaises. Même si elles n'ont pas été épargnées par la crise, elles ont bénéficié des effets positifs de leur modèle économique fondé sur la diversification.*

La gestion des risques reste naturellement au centre des préoccupations. Les tests de résistance sont à cet égard importants et les banques françaises en font régulièrement sous l'égide de la commission bancaire dans le cadre de Bâle 2.

Au niveau européen, les 27 ont reconnu l'utilité des tests de résistance, comme un gage de retour à la confiance sur la "base de conditions équitables". Les banques françaises n'ont rien à cacher. Elles seraient donc favorables à une publication, pourvu que la comparabilité des résultats soit garantie par une méthodologie commune suffisante. Sinon, des signaux trompeurs seront envoyés au marché. Quant à la comparaison avec les Etats-Unis, elle est impossible, notamment à cause de différences comptables et prudentielles, a souligné le gouverneur.

* Rapport CB, 26 juin 2009

Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi sur le crédit à la consommation, transposant une directive européenne adoptée en 2008, dont l'objectif est la création d'un marché du crédit à la consommation harmonisé au niveau européen. La FBF avait apporté son soutien au texte européen qui comporte des avancées majeures pour le consommateur, telles qu'une meilleure information pour l'emprunteur, une publicité mieux encadrée et plus responsable (voir encadré page 2).

Elle regrette cependant certaines modifications apportées au texte européen dans le projet de loi, remettant ainsi en cause le principe de création d'un marché harmonisé.

Les banques s'inquiètent également du nombre important de mesures allant au-delà de la directive européenne et qui, en se cumulant les unes aux autres, auront un effet contreproductif sur la distribution du crédit. Rappelons que celle-ci est déjà fragilisée en cette période de crise, alors que le niveau de protection du consommateur en France est parmi l'un des plus élevés d'Europe.

Un marché déjà fragile

La crise a naturellement un réel impact sur la demande. On observe depuis l'automne 2008, une baisse de la production des nouveaux crédits à la consommation (- 9 % en avril en rythme annuel selon la Banque de France) et une baisse des encours de 2 % (en rythme annuel en avril 2009 selon la Banque de France). Certaines mesures du projet de loi pourraient réduire encore un peu plus la demande. Même l'étude d'impact menée par le gouvernement, qui accompagne le projet de loi, reconnaît que la loi "aura un effet négatif sur la demande et l'offre de crédit...".

La FBF s'est montrée favorable à des dispositions relatives au crédit renouvelable afin de corriger certains dysfonctionnements constatés, mais estime qu'il ne faut pas remettre en cause ce type de financement utilisé sans difficulté

... / ...

3 questions à
André Babeau,
Conseiller scientifique du BIPE

page 3

par une grande partie des Français et apprécié pour sa souplesse d'utilisation (98 % des crédits renouvelables sont remboursés sans problème). La FBF regrette certaines mesures qui vont à l'encontre d'une responsabilité partagée du prêteur et de l'emprunteur et altèrent l'équilibre initial du projet de loi. Le Sénat a notamment adopté une mesure prévoyant que la responsabilité d'un emprunteur ne pourra être mise en cause s'il a fait des déclarations inexactes, lors de la souscription d'un crédit sur le lieu de vente ou à distance.

Surendettement : des initiatives insuffisantes

Bien que le projet prenne plusieurs initiatives pour améliorer le traitement du surendettement, la profession bancaire estime qu'il faut aller plus loin dans sa prévention. Selon la Banque de France, qui analyse régulièrement tous les dossiers de surendettement, celui-ci trouve son origine pour quasiment 9 cas sur 10, dans un accident de la vie de type chômage, divorce ou accident de santé, provoquant une baisse des ressources d'un ménage et une incapacité à régler les dépenses de la vie courante. Ainsi, la création d'un fichier dit positif en France qui recenserait l'ensemble des crédits détenus par les particuliers ne servirait à rien pour prévenir le surendettement.

Pour les banques, l'amélioration du FICP, fichier des incidents de remboursement de crédits aux particuliers est la voie la plus efficace. Elles sont favorables au

La Directive européenne sur le crédit à la consommation

La directive européenne du 23 avril 2008 harmonise les principaux éléments de l'activité de crédit à la consommation.

- Elargissement du champ d'application au crédit d'un mois et plus et d'un montant de 200 à 75 000 euros.
- Création d'une fiche standardisée d'information précontractuelle sur les conditions de crédit. Le mode de calcul du coût de crédit (le taux annuel effectif global) est standardisé.
- La publicité chiffrée est codifiée
- Le délai de rétractation est fixé à 14 jours (il est aujourd'hui de 7 jours en France).
- Le droit de remboursement anticipé est harmonisé avec une indemnité plafonnée.
- La directive introduit une définition du prêt responsable (devoir d'explication, appréciation de la solvabilité à partir d'un nombre suffisant d'informations...)

projet de réforme visant à en améliorer sa réactivité et se mobilisent pour en assurer sa réalisation par étape, la réforme devant être achevée fin 2010.

Elles souhaitent cependant aller plus loin. La FBF propose en effet d'élargir le périmètre du FICP afin de prendre en compte les premiers signes de fragilité d'un ménage à savoir les incidents de paiement autres que ceux liés au crédit (non paiement d'impôts, loyers, électricité...) car un ménage en difficulté commence d'abord à ne plus payer ce type de dettes. La FBF demande à ce que cette question soit étudiée dans le cadre des travaux de la Commission qui serait créée pour réfléchir au fichier positif comme outil de prévention du surendettement.

En outre, les banques estiment que cette prévention passe aussi par des solutions comme l'éducation financière d'un large public, et ce dès le plus jeune âge. Elles souhaitent participer à cette démarche notamment par le biais de leur programme pédago-

gique : Les Clés de la Banque (www.lesclesdelabanque.com).

Elles estiment également, comme le prouvent les expériences terrain, qu'un ménage en difficulté doit bénéficier d'un véritable accompagnement social pour l'aider à sortir de sa situation. Les banques développent déjà à leur niveau des actions en ce sens.

Des délais trop courts

Le projet de loi sera examiné par l'Assemblée Nationale en septembre prochain. Son adoption doit intervenir avant la fin de l'année pour une entrée en vigueur en juin 2010 pour les principales mesures. Les banques sont préoccupées par les délais de mise en œuvre de la loi qui nécessite de nombreux textes réglementaires : elles ont besoin d'un minimum de temps pour adapter leurs systèmes informatiques et leur organisation aux nombreux changements prévus dans le projet de loi et former leurs collaborateurs aux modifications introduites. ■

3 QUESTIONS À ANDRÉ BABEAU Conseiller scientifique du BIPE

L'évolution du crédit marquée par la dégradation de la conjoncture économique

Dans un contexte économique dégradé, la croissance globale des encours de crédit en 2009 devrait être de 1,3 %, selon une étude du BIPE menée à la demande de la FBF.

1. Quel est l'impact de la baisse de la croissance sur le crédit utilisé par les emprunteurs ?

En France, la croissance des encours de crédits connaît une forte décélération depuis 2008. Le taux de croissance annuelle des encours de crédit aux entreprises est passé de près de 6,2 % à fin 2008 à 0,4 % à la fin du 1^{er} trimestre 2009. Le flux de production fait apparaître à fin mars 2009 un recul annuel de 35 % pour le crédit habitat. Il est de 14 % pour le crédit à la consommation distribué par les établissements spécialisés (source ASF). Ce ralentissement - qui reste toutefois beaucoup plus modéré que celui observé aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Espagne - n'est pas déraisonnable. Il est dû très largement à la baisse significative de la demande. Celle-ci s'explique par un attentisme des ménages face à l'évolution des prix de l'immobilier, à un manque de confiance concernant l'emploi, à la faiblesse de certaines dépenses qui entraîne une diminution du montant des prêts sollicités... Les entreprises ont par ailleurs fortement réduit leurs

investissements et leurs opérations de fusions acquisitions. Selon une récente enquête Fiducial, les TPE ont reporté 42 milliards d'euros d'investissements après 2009 parce que "*la période n'est pas propice à la prise de risques*". Cette évolution s'explique aussi par une adaptation légitime des banques à la montée des risques et la baisse de la valeur des collatéraux. Mais il n'y a pas, au sens propre, de "credit crunch" en France.

2. Les banques peuvent-elles tenir l'objectif de 3 à 4 % dans le contexte actuel ?

Rappelons tout d'abord que l'objectif d'une évolution des encours de crédit de + 3 à 4 % a été fixé en octobre 2008. Les prévisions économiques pour 2009 annonçaient alors une croissance ralentie mais nettement positive : hausse du PIB de 1,3 % en volume et inflation de 2 % en moyenne. Ces perspectives permettaient de fixer un tel objectif. Depuis, le contexte économique

s'est dégradé : les dernières prévisions officielles indiquent une réduction du PIB de près de 3 % en volume et une inflation à 0,1 % en moyenne sur l'année 2009. Il est improbable dans ce contexte que les banques puissent tenir cet engagement. Il serait même dangereux de vouloir atteindre un tel niveau de distribution de crédits alors que les risques de défaillance des emprunteurs augmentent fortement. De fait, si le crédit est une condition nécessaire de la croissance, il n'en est jamais une condition suffisante. La croissance globale de l'encours de crédit devrait ainsi tomber à 1,3 % en 2009.

3. Quelles sont vos prévisions pour 2010 ?

En excluant une crise liée à une montée trop forte des défauts, les perspectives pour 2010 sont encourageantes mais modérées. Compte tenu des prévisions économiques du BIPE, la croissance annuelle des encours de crédit pourrait rebondir un peu au-dessus de 3 % en moyenne. Ce rebond serait en particulier significatif pour les encours de crédit habitat qui pourraient connaître une croissance supérieure à 2 %, alors que le crédit à la consommation repartirait plus lentement (+1,5 %). Les crédits aux entreprises pourraient aussi atteindre un taux supérieur à 4 % : les perspectives d'investissements sont en effet moins mauvaises qu'en 2009. ■

Le crédit, condition nécessaire mais non suffisante de la croissance

La FBF renforce ses liens avec l'enseignement supérieur

Ariane Obolensky, directrice générale de la FBF et Valérie Péresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont signé un protocole d'orientation pour renforcer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la profession bancaire, dans le cadre de l'autonomie des universités.

Ces relations se développent déjà depuis de nombreuses années : la profession bancaire soutient la recherche, organise avec des universités des forums régionaux sur les métiers de la banque et développe l'alternance pour les étudiants préparant des diplômes de tous niveaux. En outre, les entreprises bancaires accueillent en stage les étudiants et les enseignants.

Le protocole ainsi signé prévoit entre autres d'accentuer l'information sur les métiers de la banque et l'orientation professionnelle, ainsi que les liens entre les universités et les entreprises en matière d'emploi et de stage. Une première convention d'application concernant la professionnalisation a été signée à cette occasion. ■

La FBF signe une convention avec la HALDE

La FBF a conclu le 26 juin dernier un partenariat avec la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). L'objectif est de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité dans la relation des banques avec leurs clients. Les banques sont soucieuses de garantir le meilleur traitement possible à tous leurs clients, tout au long de la relation bancaire. Dans cette optique, la HALDE et la FBF collaboreront afin de diffuser des bonnes pratiques et d'organiser des actions de sensibilisation. La convention signée pour une durée de 3 ans fera l'objet d'une évaluation chaque année afin d'analyser conjointement les résultats obtenus. ■

Une charte en faveur de l'éducation financière

La FBF a signé le 10 juin dernier la charte en faveur de la promotion de l'éducation financière à la gestion du budget familial, élaborée par le Secrétariat d'Etat à la famille.

La FBF confirme ainsi un engagement de longue date, en faveur de l'éducation financière du grand public. Elle mène en effet depuis longtemps un programme de sensibilisation sur cette question. Son site www.lesclesdelabanque.com délivre informations pratiques et conseils au public pour bien gérer son budget au quotidien. Le programme « la banque, ma banque et moi » se propose de sensibiliser les classes de seconde aux questions de banques et d'argent. La FBF a également mis en place en 2007 plusieurs partenariats avec les acteurs sociaux pour accompagner les familles qui rencontrent des difficultés avec l'argent. ■

Le chiffre du mois

85 %

des internautes gèrent leurs comptes bancaires en ligne et 78 % des internautes se rendent au moins une fois par semaine sur le site de leur banque.

(Source : Médiamétrie / Net Ratings pour la FEVAD)

Moyens de paiement en vacances : les recommandations de la FBF

Comme chaque année, le FBF et son service d'informations pratiques, les Clés de la Banque, ont diffusé auprès du grand public, quelques recommandations concernant l'utilisation des moyens de paiement pendant les vacances.

En France ou à l'étranger, certaines précautions sont à prendre avant ou au cours du voyage : Quelles informations se procurer avant le départ ? Quel mode de paiement choisir en fonction de sa destination ? Ou encore comment utiliser ses moyens de paiement en toute sécurité ? Voici quelques unes des questions auxquelles vous pourrez trouver des réponses sur le site www.fbf.fr (rubrique communiqué) mais aussi sur le site www.lesclesdelabanque.com. Pour plus d'informations, des mini-guides pratiques sont également disponibles à partir du site des Clés de la Banque. ■